

Quand on essaie de plaire à tout le monde... Le 2^e congrès du Conseil québécois du théâtre

Dennis O'Sullivan

Number 39, 1986

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/28614ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Cahiers de théâtre Jeu inc.

ISSN

0382-0335 (print)

1923-2578 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

O'Sullivan, D. (1986). Quand on essaie de plaire à tout le monde... Le 2^e congrès du Conseil québécois du théâtre. *Jeu*, (39), 98-102.

quand on essaie de plaire à tout le monde...

le 2^e congrès du conseil québécois du théâtre

Plutôt que de faire un simple bilan du congrès du Conseil québécois du théâtre, j'aimerais ici questionner certaines prémisses qui fondent la raison d'être du C.Q.T., par le biais d'une critique de quelques-unes des seize propositions adoptées ou des onze rejetées ou encore des cinq déposées.

Il est sans doute utile de rappeler que le C.Q.T. est un organisme formé en réponse aux besoins pressants du milieu théâtral. Besoins qui se manifestaient concrètement dans la cinquantaine de propositions présentées lors des États généraux du théâtre professionnel, en novembre 1981. C'est à cette occasion qu'on vota la formation du C.Q.T., en lui donnant le mandat de «représenter l'ensemble du milieu théâtral professionnel».¹

Devant les conditions de travail actuelles des professionnels du théâtre; devant la menace que représente la tendance des discours sur la (C)ulture à ne plus parler que des «industries culturelles»; devant l'attitude des gouvernements dans l'octroi de subsides au théâtre, la pertinence d'un tel organisme, ainsi mandaté, ne fait aucun doute.

Par contre, s'il est nécessaire de «promouvoir, de protéger et de développer les intérêts moraux et sociaux des troupes, compagnies, associations et professionnels de la scène»², il serait naïf de croire que l'ensemble de la communauté théâtrale soit unanime à reconnaître ses intérêts. Vu la pluralité des pratiques théâtrales au Québec; vu la maigreur des subsides tant gouvernementaux que privés alloués au théâtre, il ne serait pas surprenant de constater des conflits d'intérêts au sein même de la communauté théâtrale.

Si l'on ne prend que la question financière en exemple, il pourrait sembler évident qu'une augmentation des crédits affectés au théâtre est souhaitable (six propositions revendiquaient cette augmentation). Cependant, si l'on parle volontiers d'augmenter les budgets, on n'aborde jamais la question de la répartition de ces sommes.

Il m'apparaît tout aussi urgent, pour le bien du milieu, de remettre en question les principes qui déterminent la façon dont on dispose des crédits, que de les augmenter. Pour la saison 1983-1984³, les six troupes dites institutionnelles de Montréal bénéficiaient de près de cinq fois plus d'argent (en subsides gouvernementaux) que la douzaine de troupes dites de recherche, ou de jeune théâtre professionnel, qui s'étaient vu octroyer des fonds. Sans parler des groupes ou des troupes qui n'ont bénéficié d'aucune aide gouvernementale.

Une proposition alternative qui cherchait à souligner l'importance des différentes prati-

ques théâtrales, et qui touchait donc à la question de la répartition des fonds, fut mise de côté, au profit d'une proposition qui restait muette sur ce point.⁴

S'il semble acquis qu'une augmentation des crédits serait dans l'intérêt du milieu, il n'est pas sûr que le maintien de la répartition actuelle de ces crédits l'est. Si l'on admet que cette répartition ne soit pas dans l'intérêt du milieu, la seule augmentation des crédits ne l'est plus nécessairement. Elle serait plutôt uniquement dans l'intérêt de ceux qui bénéficiaient actuellement le plus de ces octrois.

Il y a une marge entre vouloir représenter l'ensemble du milieu et le faire avec efficacité et équité.

Afin, justement, de respecter une certaine équité, le Conseil exige, pour l'adoption des propositions, une majorité de 2/3 des votes. Cette mesure assure un certain consensus quant aux propositions. Par contre, elle a surtout pour effet de maintenir le statu quo, en exigeant une si forte majorité.

Le conservatisme du milieu s'est par ailleurs manifesté dans deux propositions qui cherchaient à attribuer, d'une part au Conseil des Arts et d'autre part au ministère des Affaires culturelles, des droits de regard sur des demandes faites par des artistes professionnels à d'autres ministères. Les propositions se lisent partiellement comme suit : Celui-ci (CdA ou M.A.C.) devra obligatoirement être consulté et étroitement associé à toute décision concernant l'attribution de subventions⁵. La proposition concernant le Conseil des Arts fut adoptée; l'autre rejetée.

Si quelqu'un soulevait des objections quant à ces propositions, on lui répondait qu'il s'agit de «consultation» pour une répartition des fonds plus éclairée...; mais le libellé est clair: il s'agit de consultation «obligatoire», d'association «étroite».

Alors qu'on sait que ces deux organismes répartissent les subsides suivant des critères précis (plus administratifs qu'esthétiques, l'esthétique étant laissée au jugement des gens du milieu – cf. proposition 3, du procès verbal), que leurs décisions quant à l'attribution de subventions ne sont pas à l'abri d'influences politiques, pourquoi faudrait-il étendre leur pouvoir? La culture (sans guillemets, sans majuscule) déborde de partout et n'est du ressort d'aucun ministère, d'aucun conseil. Des instances décisionnelles sont nécessaires, mais il faut se garder de leur attribuer une mainmise sur tout le milieu artistique.

Le «système», tel qu'il est, offre plusieurs possibilités de financement étatique. Ainsi, ceux qui ne rencontrent pas les critères du Conseil des Arts ou du ministère des Affaires

1. Procès-verbal de l'assemblée générale des États Généraux du théâtre professionnel du Québec, novembre 1981, proposition n° 21.

2. *Aide-mémoire* du Conseil québécois du théâtre, vol. 1, n° 1, fév. 1985, p. 1.

3. Je n'ai que ces chiffres à ma disposition pour l'instant. D'ailleurs, je ne prétends pas faire une analyse de la situation économique du théâtre. Ces chiffres me semblent cependant valables en tant qu'exemple d'une situation qui n'a sans doute pas beaucoup changé en deux ans.

Adrien Gruslin, «Subventions 1982-1983/1983-1984 – Sommes-nous en passe de sortir de l'indigence?», *Répertoire théâtral du Québec 1984, Jeu*, p. 15-31.

4. Horaire de la plénière du 2^e Congrès québécois du théâtre, février 1986. Comparez les propositions 1a) et 1b), du chapitre «Situation économique du théâtre».

5. Procès-verbal du 2^e Congrès québécois du théâtre, fév. 1986, propositions 4 et 13.

culturelles peuvent tenter leur chance (et faire « mesurer » leur compétence) ailleurs, et il me semble superflu de les soumettre aux décisions de ces instances.

Par ailleurs, les différents ministères défendent différents intérêts. Si une troupe ou un regroupement peuvent répondre à ces intérêts (les exemples sont faciles à imaginer : en tourisme, en écologie, en santé ou en éducation, etc.), pourquoi ne pourraient-ils pas bénéficier des fonds du ministère en question ? Pourquoi devraient-ils subir l'ingérence du Conseil des Arts ou du M.A.C. (qui, selon leurs intérêts, pourraient leur refuser ces fonds) ?

On répond qu'il y a dilapidation de fonds, que le marché est déjà saturé, que cela risque de provoquer une compétition déloyale. Mais on ne cesse de répéter que le théâtre au Québec a connu un essor phénoménal depuis quinze ans. On attribue cet essor, en partie du moins, aux fonds mis à la disposition de jeunes par le biais de divers programmes de création d'emplois. Alors si cela a pu, dans le passé, servir une très grande part des gens présents au Congrès, si cela a été un facteur déterminant dans le développement du théâtre au Québec, pourquoi veut-on exercer un plus grand contrôle ? La diversité des sources de financement a contribué à la diversité des pratiques théâtrales qu'on connaît actuellement. Pourquoi vouloir, par le contrôle exercé par deux organismes, menacer cette diversité au profit de quelques troupes déjà en place ? La consolidation qu'on cherche à promouvoir ne se fera qu'au prix d'un appauvrissement de la diversité, et au risque d'étouffer la « relève ».

Cette tendance à la centralisation n'est pas neuve. L'automne dernier, le C.Q.T. recommandait à la ministre d'Emploi et Immigration, Flora MacDonald, que « tout programme sollicité en regard d'une activité théâtrale ou parathéâtrale au Québec soit soumis à un comité d'évaluation formé par le C.Q.T. et chargé d'accréditer le professionnalisme en cause ». ⁶ Il est loin d'être sûr qu'un tel contrôle soit favorable au théâtre dans sa totalité. Le milieu professionnel actuel semble vouloir faire des subsides gouvernementaux son domaine privilégié. Comment éviter les conflits d'intérêts si ce sont d'abord les bénéficiaires des subventions qui en déterminent l'attribution ?

Proposer que le milieu théâtral est à même de mieux décider de l'attribution des crédits revient à instaurer un rapport autoritaire et univoque du milieu vers le public. Alors que la proposition 18 D ⁷ (« adoptée à la très forte majorité ») voudrait que le théâtre soit considéré comme un service public, les professionnels invoquent des arguments de « qualité artistique » pour s'ériger en censeurs. Si le théâtre doit être considéré comme un service public, ce qui est une proposition fort pertinente, il faudrait que des représentants de ce public soient appelés à jouer un rôle de premier plan dans l'attribution des fonds. Les professionnels de théâtre ont à former le goût du public par leur pratique et non par la censure.

Les critiques de théâtre (tant les académiques que les critiques journalistiques) sont en mesure de remplir ce rôle, d'autant plus qu'ils ont été exclus de la définition d'un professionnel de théâtre ⁸. Malgré « l'affaire » du *Devoir*, on ne peut considérer la critique à Montréal comme très agressive. Quelques critiques sont même intelligentes, c'est-à-dire qu'ils comprennent leur rôle, qui ne consiste ni à « descendre » ou à « louer » un spectacle, ni à attirer ou à rebuter le public (ce sont là les effets secondaires de leur pratique), mais à établir un dialogue avec les gens du spectacle. Ces critiques, s'ils sont encore peu nombreux, méritent quelques égards du milieu. Trois propositions visaient les relations avec la

presse tant écrite qu'électronique.⁹ On cherche à améliorer l'image du théâtre et de ses artistes; on désire que soit assurée une couverture plus grande des événements théâtraux; on souhaite une augmentation du personnel affecté à la couverture de spectacles. Encore une fois, on pense en termes de quantité. On ne cherche pas à se défaire de vieux préjugés, on se contente d'exiger plus de temps (de place), plus de personnel.

Quelques propositions visaient la mise sur pied de comités pour effectuer diverses études sur :

- «La situation du théâtre professionnel en région»;
- «Un organisme chargé de: 1) Recueillir des fonds auprès des milieux d'affaires; 2) Veiller à ce que les fonds recueillis soient équitablement répartis...» [toujours la tendance à vouloir centraliser];
- «Une étude reflétant le plus fidèlement possible l'évolution du prix des billets de théâtre...»¹⁰

Pour résumer, les gens du milieu se sont montrés très récalcitrants à appuyer ces propositions, voyant d'un mauvais oeil le peu d'argent disponible s'engloutir dans des études plutôt que dans la production de spectacles. Malgré tout, les deux premières propositions furent adoptées; la troisième fut déposée.

Si certaines propositions ont été l'objet de discussions assez vives, ce n'est pas le cas de la majorité d'entre elles. Vers la fin de l'après-midi, l'assemblée prenait l'aspect d'une course aux propositions. Il est sûr qu'un minimum d'efficacité dans la procédure est essentielle. Le C.Q.T. se doit d'être un organe d'intervention, non un lieu où l'on se perd dans des discussions théoriques à n'en plus finir. Par contre, il faut savoir approfondir sa pensée afin d'entrevoir non seulement les conséquences concrètes des propositions mais aussi leurs implications plus ou moins cachées.

Dans le premier numéro de l'*Aide-mémoire*, Jean-Luc Bastien (le président sortant) soulignait: «Le Conseil québécois du théâtre se veut un organisme qui reflète l'ensemble du milieu théâtral. C'est la seule organisation qui représente tous et toutes: ceux et celles qui font partie des compagnies ou des associations comme ceux et celles qui ne s'associent à personne d'autre qu'au «Théâtre lui-même.»¹¹ Ceci laisse entendre que le C.Q.T. profitera au Théâtre lui-même», alors qu'une lecture attentive des numéros de l'*Aide-mémoire*, ainsi que du procès-verbal du 2^e Congrès nous mène à une toute autre conclusion. En fait, le C.Q.T. représente le milieu professionnel du théâtre, ceux et celles qui cherchent au jour le jour, non pas à faire du théâtre, mais à gagner leur vie à faire du théâtre. C'est une distinction majeure. Les intérêts du milieu professionnel du théâtre ne doivent pas être confondus avec les intérêts du «Théâtre lui-même». Revendiquer la défense des intérêts du théâtre dans sa globalité mène à faire appel à des notions d'esthétique, de «qualité artistique», de «valeur intrinsèque» du théâtre.¹² Ces notions, héritées d'une philosophie idéaliste, ont toujours servi à occulter les contenus idéologiques de l'art. Assimiler les intérêts du milieu professionnel à ceux du milieu en général, c'est oublier qu'il y a une foule de gens, au Québec, qui aiment le théâtre et qui s'y con-

6. *Aide-mémoire*, vol. 2, n° 1, janvier 1986, p. 1.

7. Procès-verbal du 2^e Congrès...

8. *Idem*, proposition 16.

9. *Idem*, propositions 15a), 15b), 20.

10. *Idem*, propositions 7b), 9, 11.

11. *Aide-mémoire*, vol. 1, n° 1, p. 1.

12. Document préparatoire au 2^e Congrès du C.Q.T.

sacrent sans chercher à gagner leur vie à le faire; c'est vouloir faire passer pour des intérêts « artistiques » (qui ont une longue tradition de désintéressement) des intérêts matériels. Intérêts parfaitement légitimes mais tout de même différents des intérêts du théâtre en général.

Je ne veux surtout pas, par cette critique, amoindrir l'importance et la nécessité d'un tel organisme. Jusqu'à maintenant, le C.Q.T., par l'entremise de Pierre MacDuff, son directeur général, est intervenu de façon fort à propos auprès du ministre fédéral des Communications, auprès du maire de Montréal, ou encore lors de forums sur la situation du théâtre, etc. La crainte que j'ai est que cet organisme, en revendiquant la défense de l'ensemble de la communauté théâtrale et fort de cet appui, n'agisse que pour le bénéfice d'une minorité déjà installée.

Ce sera aux nouveaux membres du Conseil de veiller à ce que les intérêts de l'ensemble du milieu professionnel soient défendus. Et cela nécessitera sans doute qu'on aborde des questions qu'on a, lors de ce congrès, cherché à éviter.

dennis o'sullivan

N.B. Le procès-verbal du 2^e Congrès du C.Q.T. est publié dans l'*Aide-mémoire*, vol. 2, n° 2, que l'on peut se procurer au bureau du C.Q.T. Les nouveaux membres du Conseil sont : Yves Neveu (A.P.A.S.), Pierre Rousseau (A.Q.J.T.), Claire Ranger (A.Q.M.), Suzanne Lebeau (C.E.A.D.), Stéphane Leclerc (MAQTEJ), Gilbert Lepage (T.A.I.), Adrianna Roach (U.D.A.), pour les associations; Danièle de Fontenay (Carbone 14), Pierre Paquet (Théâtre du Sang Neuf), Alain Grégoire (Théâtre le Carrousel), Pierre Labrie (Théâtre de la Bordée), pour les compagnies; André Samson, Normand Chouinard, Catherine Bégin, Dominique L'Abbé, pour les individus.